**Appel à projet**

**Procédure N° 23SE019**

**Animation de** **l’esplanade de la Promenade Marine Jean d’Ormesson**

**Saisons 2023 – 2025**

****

**Mairie de Saint-Cyprien**

**Place Desnoyer**

**66750 SAINT-CYPRIEN**

**04 68 37 68 00**

Date et heure limites de réception des propositions de projet :

**Le 17 mars 2023 à 16h00**

Procédure de sélection préalable à la conclusion d’une convention d’occupation privative du domaine public communal.

Il ne s’agit ni d’un marché public ni d’une délégation de service public.

**ORGANISATEUR :**

Commune de SAINT CYPRIEN

En la personne de son Maire en exercice M. Thierry DEL POSO

Personne responsable de la procédure : M. Christophe Vidal

**PUBLICITE :**

1. Site internet de la commune : [www.stcyprien.fr](http://www.stcyprien.fr)

2. Site de dématérialisation : <https://www.marches-securises.fr>

**1. Contexte**

L’esplanade de la Promenade Marine Jean d’Ormesson se situe au cœur de la station de Saint Cyprien.

Emplacement du site :



Ce site était traditionnellement dédié durant la période estivale à une fête foraine.

La politique d’animation de la ville s’est tournée vers un nouveau projet d’animation et de mise en valeur de la station articulé autour de l’installation d’un village estival « After Beach » et d’un espace animé de concerts et autres manifestations pour enrichir et diversifier l’offre d’animation en direction des plaisanciers et de la population estivale entre mai et septembre dans le cœur de station.

Cette nouvelle offre s’inscrit dans une démarche améliorative du tourisme local, de la fréquentation de la station et de l’attractivité de notre port de plaisance. Ce projet répond d’ailleurs au consumérisme touristique en recherche d’animations de type festivalière.

Enfin, ce projet s’intègre à une ambitieuse volonté de requalification qualitative à terme du secteur et plus largement du port.

* **C’est dans ce cadre que cet Appel à projet est lancé.**

**2. Objet de la consultation**

Le présent Appel à projet s’adresse aux candidats en capacité de développer un projet sur ce site.

Il s’agit d’une consultation ouverte aux porteurs de projet (unique ou groupement) ayant acquis une expérience reconnue et présentant de solides garanties en matière de réalisation et de gestion d’un espace animé de concerts et autres manifestations pour enrichir et diversifier l’offre d’animation en direction des plaisanciers et de la population estivale entre mai et septembre dans le cœur de station.

Le présent document précise les attentes de la collectivité et indique les modalités de la consultation.

A la clôture de cet Appel à projet, la commune de Saint Cyprien retiendra la proposition qui lui semble le mieux répondre à ses objectifs et poursuivra avec le sélectionné la démarche pour aboutir à concrétiser la mise en œuvre du projet.

Cet Appel à projet permettra ainsi de valider la philosophie du projet et connaître l'intérêt des porteurs de projet, tout en laissant une liberté de propositions à ceux-ci dans leurs réponses.

**3. Les orientations du projet**

Comme évoqué plus haut, la politique d’animation de la ville s’est tournée vers un nouveau projet d’animation et de mise en valeur de la station s’inscrivant dans une démarche méliorative du tourisme local, de la fréquentation de la station et de l’attractivité du port de plaisance. Ce projet répond d’ailleurs au consumérisme touristique en recherche d’animations de type festivalière.

* **Description sommaire** : Pour les saisons (mai à septembre) 2023, 2024 et 2025 , installation d’un village estival « After Beach » et d’un espace animé de concerts et autres manifestations pour enrichir et diversifier l’offre d’animation en direction des plaisanciers et de la population estivale entre mai et septembre dans le cœur de station.

**Esthétique**

Atmosphère conviviale et familiale s’intégrant dans l’environnement urbain/portuaire et l’identité Catalane.

Végétalisation de l’espace.

Eléments de décoration et d’architecture (amovibles) mettant en valeur l’esthétique des lieux.

**Offre commerçante**

Offre de type « marché de Noël » : artisanat et création

**Offre de bouche**

Restauration sur place et à emporter à identité catalane et locale.

Restauration qualitative avec produits frais.

Vins assurant la promotion de la production roussillonnaise.

Le candidat devra justifier des autorisations administratives et des agréments nécessaires à l’offre.

**Offre musicale**

Offre musicale assurant la promotion de l'identité, la modernité et la diversité musicale de la région.

Le candidat devra justifier de l’étude d’impact de nuisance sonore.

**Offre jeunesse**

Activités ludiques pour les enfants et la jeunesse.

**Offre culturelle**

Le candidat, outre l’offre musicale, devra produire une offre culturelle et d’animation complémentaire qu’il lui appartiendra de proposer.

**4. Le montage juridique**

Le candidat retenu se verra proposer un titre d’occupation du domaine public pour l’installation de son projet.

Autant que besoin, une convention de partenariat et d’objectifs sera conclue entre la commune et le candidat.

Le candidat devra justifier au plus tard au jour de la délivrance du titre d’occupation :

* Le cas échéant, de ses engagements avec les partenaires au projet assurant l’offre décrite dans le projet
* Les autorisations administratives et les agréements administratifs nécessaires à la mise en œuvre du projet
* Une police d’assurance

**4. Le montage juridique**

Les candidats intéressés par cet Appel à projet sont invités à retirer le dossier auprès de la mairie de Saint Cyprien : – Hôtel de Ville –Secrétariat Général - Place Desnoyer – 66750 SAINT CYPRIEN .

Le dossier se compose du présent Appel à projet complété d’un plan de situation.

Le dossier des candidats sera entièrement rédigé en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Tous les éléments financiers seront exprimés en euros.

La commune pourra choisir de retenir le projet d’activité unique ou un projet composé de plusieurs activités complémentaires présenté par une personne physique ou morale unique ou un groupement.

**> Planning et dates**

* Lancement de l’Appel à projet : 27 février 2023
* Prise de RDV pour visiter : à compter du 28 février 2023
* Visite(s) du site : à compter du 28 février 2023
* Date limite de réception des propositions de projet : 17 mars 2023 à 16h00
* Auditions des candidats : 20 mars 2023
* Sélection des porteurs de projets avec qui la discussion va être prolongée : 21 mars 2023

**> Contenu du dossier**

Le porteur de projet devra remettre un **dossier dématérialisé (****contact@stcyprien.fr** **)**. Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Les renseignements concernant la situation juridique du candidat (Noms, raison sociale, forme juridique, siège social, activités, effectifs, coordonnées) ;

- Les renseignements concernant la capacité économique et financière du candidat ou des membres du groupement :

* *Chiffres d’affaires et extraits de bilans des 3 dernières années du candidat ou des membres du groupement*

- Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique du candidat ou des membres du groupement :

*o Indication références professionnelles sur des projets similaires.*

- Une note exposant le projet avec précision, des croquis ou esquisses d’intention.

- Un phasage et un calendrier prévisionnel.

- Les candidats devront apporter tout autre élément d’appréciation permettant d’évaluer la qualité du projet : équipements, matériaux, aménagements, gestion, commercialisation…

**Critères de jugement des propositions**

Les dossiers devront être complets.

La commune se réserve le droit de demander des compléments d’information aux candidats ayant présenté une proposition de projet, ou de le faire évoluer par écrit au fil des échanges.

Après analyse des propositions de projet, la commune rencontrera les candidats dont elle jugera les projets les plus pertinents au regard des critères et des objectifs exposés.

Les auditions se dérouleront **le 21 MARS 2023, en mairie, après rendez-vous pris par les services auprès des candidats retenus.**

L’analyse des propositions de projet sera effectuée sur la base des critères pondérés suivants :

- 1) Capacités du candidat : 30%

o Capacités professionnelles appréciées au regard de la qualité des références présentées sur des projets ou des opérations réussies similaires,

o Capacités techniques jugées par la pertinence des moyens humains et matériels, tant quantitativement que qualitativement

o Capacités financières requises évaluées au regard du chiffre d’affaires et des bilans présentés.

- 2) Projet : 70%

o Qualité et pertinence du concept, des offres proposées au regard du projet et des objectifs

**Conditions d’envoi et de remise des dossiers**

Les porteurs de projet sont invités à transmettre leur candidature par mail (contact@stycprien.fr ) avant le **17 MARS 2023 à 16 h 00.**

**Informations et responsabilité**

La Commune ne pourra être tenue responsable de l’exactitude et de la remise à jour des informations contenues ni dans le présent Appel à projet, ni dans tous autres documents annexés ou ultérieurement communiqués. Les candidats sont donc invités à procéder ou à faire procéder par leurs conseils aux vérifications et audits d’ordre technique, administratif, juridique et fiscal qu’ils jugeraient opportuns pour une opération de cette nature. Par conséquent, tout candidat reconnaît et accepte qu’en soumettant une proposition de projet, il aura obtenu toutes les informations suffisantes pour faire sa proposition sans réserve et sans garantie de la part de la Commune. La commune se réserve le droit, à tout moment, d’interrompre, de suspendre ou d’annuler le présent Appel à projet et se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues ; les candidats s’interdisant toute réclamation ou demande de dédommagement.